

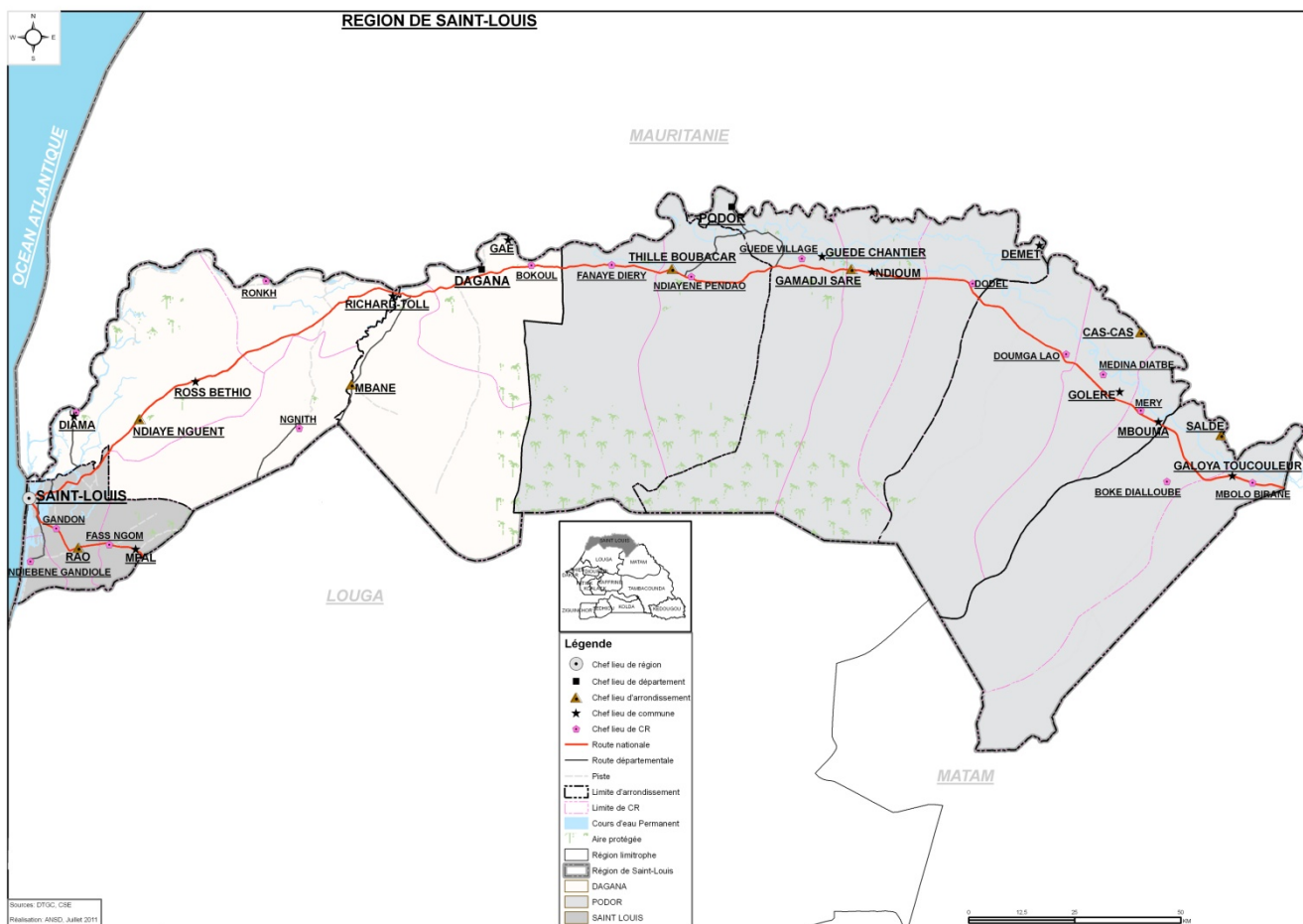


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2012**

Juin 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef de Service Régional	Khalifa MBAYE
Assistant Chef de Service Régional	Djibril DOUMBOUYA
Agent d'appui	Adji Maimouna FALL
Agent de saisie	Adjaratou GAYE
Stagiaire	Ahmadou LY
Stagiaire	Elisa BENGELIOM
Stagiaire	Racky BALDE

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant

Dakar .B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone : (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn

Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ou

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis, quartier SUD, ex-locaux de l'OMVS, BP 46

Tél : (221) 33 961 14 09

III. URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE

Introduction

Aujourd'hui, la forte croissance démographique mondiale et l'urbanisation galopante font que la majorité des populations vivent dans les centres urbains, un homme sur deux vit en ville alors qu'en 1900, ce ratio était d'un homme sur dix.

Au niveau national, on observe un taux d'urbanisation avoisinant les 42 % avec une concentration de 49% de la population urbaine dans la région de Dakar.

Cette même tendance s'observe au niveau de la région de Saint Louis avec un taux d'urbanisation de 44%. Cependant ce taux d'urbanisation est très variable d'un département à l'autre avec 77% pour celui de Saint-Louis, 45% pour Dagana et 21% seulement pour Podor.

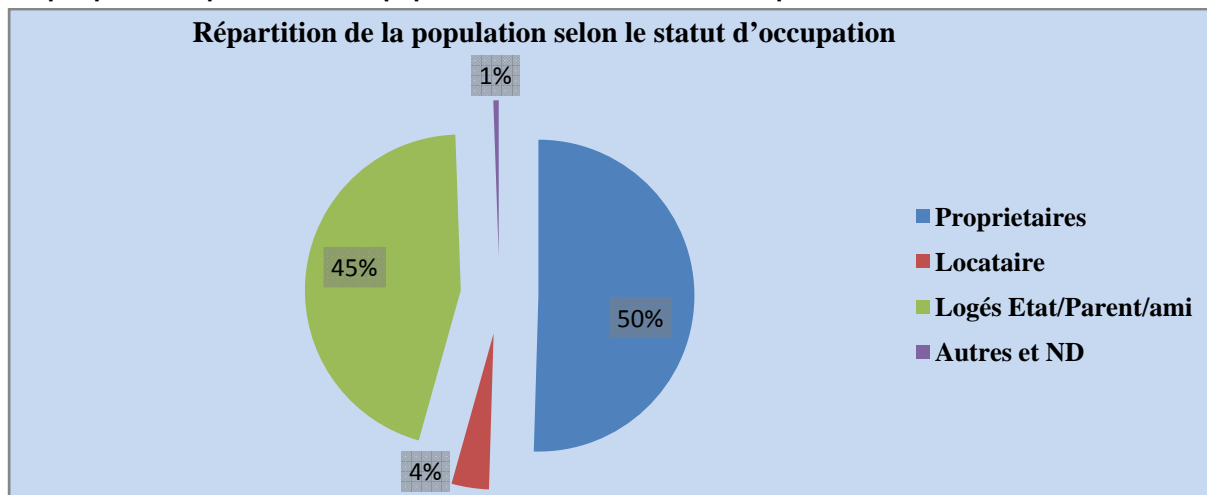
La concentration de la population et l'occupation rationnelle de l'espace urbain constituent les enjeux majeurs de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie. L'Etat s'est engagé en élaborant une lettre de politique sectorielle de ce domaine.

Au niveau de la région de Saint-Louis, la maîtrise de l'espace rural et urbain ainsi que la création des établissements humains sont des défis à relever. Dans ce chapitre, nous allons analyser les données de la Division régionale de l'urbanisme sur les autorisations de construire et celles de l'antenne régionale de la SNHLM sur les logements construits. Pour le faire nous allons d'abord étudier les caractéristiques des logements et le cadre de vie des ménages de la région de Saint Louis tirées des résultats du rapport provisoire de l'ESPS II.

III.1. Logement

En 2010-2011, selon le rapport provisoire de l'ESPS II dans la région de Saint Louis 50% des ménages étaient propriétaires ou copropriétaires du logement qu'ils occupaient au moment de l'enquête contre 75,2% au niveau national, alors que 45% étaient locataires ou colataires. Le reste des ménages soit 5% était logé gratuitement par un tiers (parents, amis ou entreprise).

Graphique 8 : Répartition de la population selon le statut d'occupation



Source : Résultats de l'enquête ESPS II, 2010-2011

III.2. Nombre de pièces à usage d'habitation

L'information sur le nombre de pièces à usage d'habitation est une mesure indirecte du degré de promiscuité dans lequel vit le ménage, ce qui peut traduire, d'une certaine manière, les conditions de vie et le niveau socioéconomique de celui-ci. Par exemple, qu'un nombre réduit de pièces pose des problèmes de promiscuité et de manque d'hygiène, souvent néfastes au développement physique et mental des enfants. Le nombre de pièces du logement peut dépendre, à la fois, de la taille du ménage et du standing de vie des occupants. En particulier, en milieu urbain où la promiscuité est un phénomène assez répandu, la plupart des ménages disposent d'un nombre limité de pièces dans leur logement.

Selon le rapport de l'ESAM II, à Saint Louis, à l'image des autres régions du Sénégal autre que Dakar, a en moyenne le maximum d'individus vivent dans des ménages de 1 à 3 pièces. Ainsi dans les villes ils sont 48,7% vivant dans ses ménages. Ses proportions sont de 55,1% en milieu urbain, 41% en milieu rural et 47,4% au niveau national

III.3. Taille du ménage

Selon le rapport de l'ESAM II, à Saint Louis à l'image des autres régions du Sénégal autre que Dakar a en moyenne le maximum d'individus vivent dans des ménages de 5 à 9 personnes. Ainsi dans les villes ils sont 42,3% vivant dans ses ménages. Ses proportions sont de 40% en milieu urbain, 42,2% en milieu rural et 42,1% au niveau national.

La répartition des pièces à usage d'habitation entre les ménages des différents milieux est en conformité avec celle du nombre de personnes : les ménages ruraux comptent en moyenne deux personnes de plus que les ménages dakarois. Exprimée

en termes de taux de peuplement ou nombre de personnes par pièces la mesure de la promiscuité est plus précise et plus pertinente. Ainsi, on peut distinguer trois types de ménages : les ménages sous peuplés (quand le nombre de pièces est supérieur au nombre de personnes), les ménages surpeuplés (quand trois personnes ou plus partagent une seule pièce) et les ménages normalement peuplés (quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2). Les données montrent que les ménages surpeuplés sont plus fréquents à Dakar (30,1% des ménages) que dans les autres villes (25,3%) et en milieu rural (22,7%). La tendance est la même pour les ménages sous peuplés (près de 14% en milieu urbain et 9,5% en milieu rural).

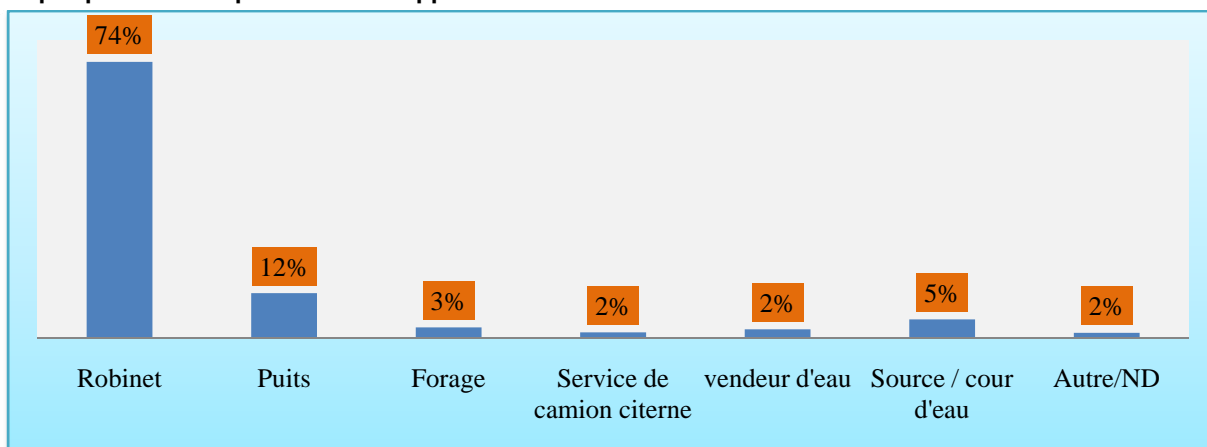
III.4. Equipement des ménages

Principale source d'approvisionnement en eau des ménages

L'approvisionnement en eau constitue une variable importante dans l'appréciation du niveau de bien être des ménages dans la mesure où de la qualité de cette eau dépend en grande partie la santé de ceux qui la consomment. Le but visé ici est d'apprécier la qualité de l'eau que les membres du ménage utilisent principalement pour la boisson et d'autres besoins comme la cuisson des repas. La source étant fortement corrélée avec la qualité de l'eau, il est important de la saisir pour déterminer la potabilité de l'eau utilisée. Il est reconnu qu'une eau potable insalubre, parce qu'elle est contaminée par des matières chimiques ou physiques, est un vecteur potentiel de maladies comme la diarrhée, le choléra et la fièvre typhoïde, qui ont des effets hautement néfastes sur la santé. La contamination de l'eau constitue donc un sérieux problème de santé, particulièrement en milieu rural où le transport de l'eau sur de longues distances, son transfert dans divers récipients et sa conservation, ne garantissent pas toujours sa bonne qualité. La source d'eau utilisée est considérée ici comme un bon indicateur de la qualité de l'eau potable.

Pour la région de Saint Louis plus de 7 ménages sur dix consomment l'eau de robinet, dont 54% disposent d'un robinet intérieur, 16%, s'approvisionnent par les bornes fontaines publiques et 4% utilisent le robinet du voisin, soit un taux d'accès à l'eau de robinet de (74%) contre 68,4% au niveau national. Ce taux d'accès à l'eau courante et à l'eau de robinet, a été estimé à 52,3% en 2002 pour la région de Saint Louis/Matam selon l'ESAM II et se situe aujourd'hui à 74,0% selon ESPS_II. Ce résultat semble indiquer une légère amélioration de l'accès à l'eau de robinet.

Graphique 9 : Principale source d'approvisionnement en eau

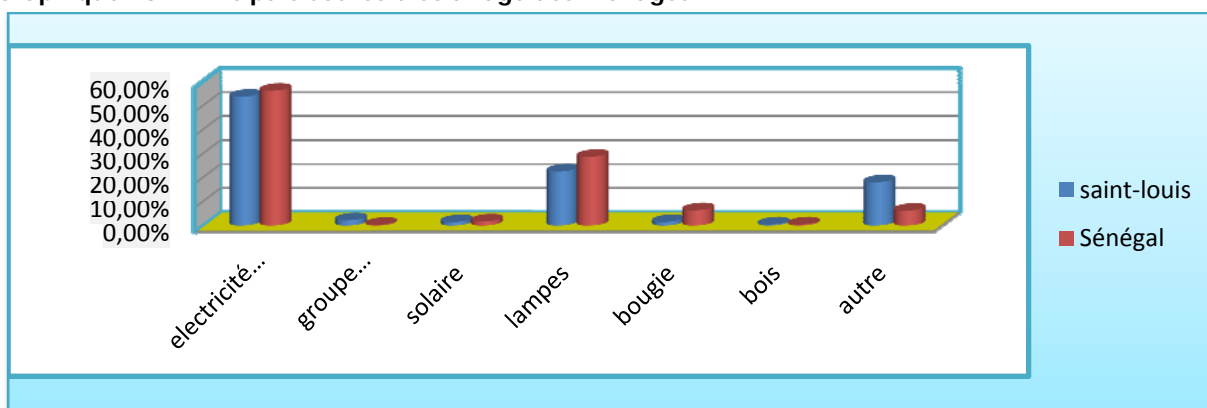


Source : Résultats de l'enquête ESPS II, 2010-2011

III.5. Principale source d'éclairage

L'électricité est le moyen le plus couramment utilisé pour l'éclairage même si beaucoup de ménages n'y ont pas encore accès. Au niveau national, seuls 58,3% des ménages s'éclairent à l'électricité contre 47,5% en 2006. Parmi ces 58,3%, 56,2% ont recours au courant électrique de la SENELEC, 0,3% disposent d'un groupe électrogène et 1,7% de plaques solaires.

Graphique 10 : Principale source d'éclairage des ménages



Source : ESPSII

III.6. Le lieu d'aisance

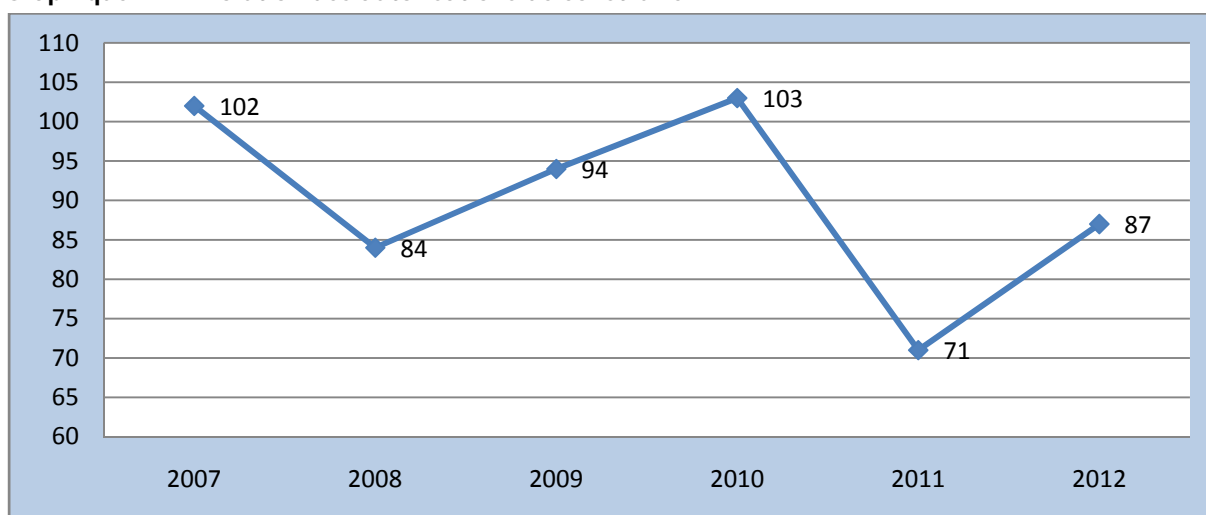
L'accès à des toilettes décentes, important indicateur des conditions d'hygiène familiale est encore un problème pour de nombreux ménages. En effet selon le rapport de L'ESAM II sur l'ensemble du pays, 32,5% des ménages disposent de toilettes avec chasse, 18,6% de latrines tandis que 19,3% n'ont pas de toilettes du tout. Si dans le milieu urbain près de 7 ménages sur 10 (66,1 %) sont dotés de toilettes avec chasse, le milieu rural n'en compte que 5,6 %. Dans ce dernier milieu, les ménages dotés de latrines sont de l'ordre de 51,8% tandis que 42,6% se contentent des autres types d'aisance (dans la nature, au fleuve, à la mer, dans un coin de la maison, etc.).

Concernant la région de Saint selon ce même rapport seuls 21,3% des ménages disposent de toilettes avec chasse, 23,7% de latrines et plus de 21% n'en disposent même pas.

III.7. Autorisation de construire

Les constructions nouvelles ou les modifications doivent faire l'objet d'autorisations délivrées par les services compétents. Le nombre de demandes d'autorisations de construire évolue en dent de scie avec un maximum en 2010 (103). Ce nombre a baissé à 71 en 2011. En 2012 les demandes ont connues une légère hausse de 22,5% par rapport à l'année précédente. La plupart de ces demandes viennent du département de Saint Louis (soit 81 sur les 87).

Graphique 11 : Evolution des autorisations de construire



Source : Service régional de l'urbanisme Saint-Louis

III.8. Réalisations de la SNHLM

Selon le rapport annuel de l'antenne régional de la SNHLM depuis 2010 la construction et l'octroi de parcelles n'ont pas bougé. Ainsi de 1960 à 2010, la SNHLM a construit 569 logements et octroyé 57 parcelles dans la région de Saint-Louis. Ces réalisations ont lieu dans les communes de Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Podor.

Conclusion

La région de Saint Louis connaît une baisse tendancielle des demandes d'autorisation de construction de logement et parallèlement l'activité de la SNHLM n'a pas évolué depuis 2010. Ceci a favorisé le développement de la promiscuité et les conditions de vie des ménages deviennent de plus en plus précaires.